

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 février 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

---

#### **CE-2013-164-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2013-165-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2013-166-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 FÉVRIER 2013**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 6 février 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2013-167-DEC DÉCISION / COMMISSION MUNICIPALE / SEDAI**

ATTENDU la décision de la Commission municipale du Québec relativement à une demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme SERVICE D'AIDE SEDAI T.S.S. rendue le 1<sup>er</sup> février 2013 ;

ATTENDU QUE l'organisme vient en aide aux démunis en offrant des repas, des meubles et objets domestiques à bas prix et qu'il soutient des personnes par de l'écoute téléphonique et des rencontres de relation d'aide dans l'immeuble situé au 3675, montée Gagnon sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Commission municipale a confirmé la reconnaissance de l'organisme comme étant exempt des taxes foncières.

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la décision favorable rendue par la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme SERVICE D'AIDE SEDAI T.S.S. à l'égard de l'immeuble situé au 3675, montée Gagnon sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2013-168-DEC      SOMMAIRE PROGRESSIF / SUIVI / RISQUE  
INONDATION AU 11 FÉVRIER 2013**

ATTENDU le rapport du conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, M. Alain Dupré, concernant le suivi des risques d'inondation au 11 février 2013 en ce qui a trait à la situation du niveau de la rivière le long de la côte de Terrebonne, entre la RAIM et le stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport, et la rue Saint-Louis, entre la rue Després et le boulevard Moody ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport du conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, M. Alain Dupré, daté du 11 février 2013 relativement aux risques d'inondation mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2013-169-DEC      DEMANDE DE FINANCEMENT / PROGRAMME PAIR /  
CRÉ LANAUDIÈRE**

ATTENDU le Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) mis de l'avant par la Conférence régionale des élus(e)s de Lanaudière (CRÉ) ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus(e)s de Lanaudière vient de lancer un appel de projets dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de sentiers dans le parc régional du Ruisseau de Feu pourrait se qualifier dans le cadre de ce programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que la Direction générale soit et est mandatée afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) mis de l'avant par la Conférence régionale des élus(e)s de Lanaudière (CRÉ).

Que M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, soit et est autorisé à signer tous les documents requis dans le cadre de la demande d'aide financière.

---

**CE-2013-170-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
PAIEMENTS INTERNET PAIE / DAS – NOVEMBRE ET  
DÉCEMBRE 2012 / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 416 024,92\$ préparée le 8 février 2013 ;
- la liste des paiements internet paie et DAS pour les mois de novembre et décembre 2012 au montant de 11 916 768,55\$ préparée le 7 février 2013.

---

**CE-2013-171-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 781 493,92\$ préparée le 6 février 2013.

---

**CE-2013-172-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION D'UNE FONCTION CADRE**

ATTENDU la demande d'évaluation de la fonction de poste nouvellement créé, soit régisseur, développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni et a procédé à l'étude de la demande soumise et qu'il recommande le classement suivant pour le nouveau poste, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Régisseur Développement culturel	Loisir et vie communautaire	3

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

---

**CE-2013-173-DEC SOUMISSION / ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES FORD UTILITAIRE POLICE INTERCEPTOR 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de deux (2) véhicules Ford Utilitaire Police Interceptor 2013 (SA13-9010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 janvier 2013 à 11 h 10, à savoir :

Blainville Ford inc.	84 166,30\$ t.t.c.
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	84 253,68\$ t.t.c.
Lasalle Ford inc.	84 580,21\$ t.t.c.
Terrebonne Ford inc.	84 729,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Blainville Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 janvier 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 février 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **BLAINVILLE FORD INC.**, datée du 23 janvier 2013, pour l'achat de deux (2) véhicules Ford Utilitaire Police Interceptor 2013, le tout pour un montant total de 73 204\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0046 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

---

**CE-2013-174-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3) VÉHICULES  
FORD BERLINE POLICE INTERCEPTOR 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de trois (3) véhicules Ford Berline Police Interceptor 2013 (SA13-9011) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 janvier 2013 à 11 h 13, à savoir :

Blainville Ford inc.	96 351,35\$ t.t.c.
Lasalle Ford inc.	97 075,69\$ t.t.c.
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	97 165,37\$ t.t.c.
Terrebonne Ford inc.	98 169,10\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Blainville Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 janvier 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 février 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **BLAINVILLE FORD INC.**, datée du 23 janvier 2013, pour l'achat de trois (3) véhicules Ford Berline Police Interceptor 2013, le tout pour un montant total de 83 802\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0047 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

---

**CE-2013-175-DEC SOUMISSION / TONTE D'ESPACES VERTS 18  
COUPES / SECTEUR 2 / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC  
DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » (Lachenaie) pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 janvier 2013 à 11 h 05, à savoir :

Gazon Rive-Nord inc.	59 749,00\$ t.t.c.
Entreprises Roy (Les)	67 601,91\$ t.t.c.
Entreprises Tony Di Feo inc. (Les)	74 946,89\$ t.t.c.
9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile)	92 630,99\$ t.t.c.
Paysagements Lumi-Vert inc. (Les)	96 705,94\$ t.t.c.
Fermes Michel Bastien inc. (Les)	404 207,95\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Gazon Rive-Nord inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 février 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 février 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Gazon Rive-Nord inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 février 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GAZON RIVE-NORD INC.**, datée du 28 janvier 2013, pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » (Lachenaie) pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 51 966,95 (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0048 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-176-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RÉPARATION GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ /  
CONTRAT D'UN (1) AN**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réparation de glissières de sécurité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **Réparation de glissières de sécurité, et ce, pour un contrat d'un (1) an** ».

---

**CE-2013-177-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SCELLEMENT DE FISSURES / CONTRAT D'UN (1) AN  
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le scellement de fissures ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le « **Scellement de fissures, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

---

**CE-2013-178-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RÉFECTION D'ASPHALTE DIVERSE / CONTRAT  
D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE  
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection d'asphalte diverse ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **Réfection d'asphalte diverse, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

---

**CE-2013-179-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / RÉFECTION DES TÊTES DE PONCEAUX / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection de têtes de ponceaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **Réfection de tête de ponceaux, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

---

**CE-2013-180-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE DE BALISES FLEXIBLES DE MESURE DE MODÉRATION AU CENTRE DES RUES / NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2013 POUR RÉDUIRE LA VITESSE**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative 2013 pour le remplacement des panneaux de mesure de modération au centre des rues dans le cadre de la nouvelle campagne de sensibilisation 2013 pour réduire la vitesse ;

ATTENDU QUE des panneaux concernant la campagne de sécurité ont été installés en 2004 et qu'il y a lieu de les actualiser ;

ATTENDU QUE de nouveaux sites et thèmes seront déterminés conjointement par le service des communications, la Direction générale et la Direction du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire sera en charge de l'installation, de la désinstallation ainsi que de l'entreposage des panneaux ;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé au printemps 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la « **Fourniture de balises flexibles de mesures de modération aux centres des rues** ».

---

**CE-2013-181-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX/ CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE, DE DRAINAGE PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIR, D'ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION / BOULEVARD MARCEL-TERRIEN, ENTRE LA MONTÉE DES PIONNIERS ET LA LIMITE OUEST ET LE DÉPLACEMENT DE LA BRANCHE 1 DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU le projet de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de drainage pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoir, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Marcel-Therrien, entre la montée des Pionniers et la limite ouest, et le déplacement de la branche 1 du Ruisseau de Feu ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé en 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la « **Réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de drainage pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoir, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Marcel-Therrien, entre la montée des Pionniers et la limite ouest, et le déplacement de la branche 1 du Ruisseau de Feu** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 531 conditionnel à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2013-182-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU / MONTÉE MAJOR**

ATTENDU le projet de remplacement d'un ponceau sur la montée Major ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé au printemps 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la « **Réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux pour le projet de remplacement d'un ponceau sur la montée Major** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 565 conditionnel à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2013-183-REC      AUTORISATION / VENTE / RUE SAINT-PAUL / TRANSSIS SERVICES FINANCIERS ET MÉDIFICE INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil la vente, de gré à gré, du lot numéro 2 442 231 du cadastre du Québec, d'une superficie de 15 521,11 pi<sup>2</sup>, au prix de 14,496\$/pi<sup>2</sup>, aux compagnies Transsis Services Financiers et Médifice inc. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au Conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par les compagnies Transsis Services Financiers et Médifice inc., datée du 1<sup>er</sup> février 2013.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

Que la vente soit conditionnelle à :

- a) L'acceptation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) entériné par résolution du Conseil municipal pour développer ce site ;
- b) L'acceptation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) entériné par résolution du Conseil municipal pour développer ce site ;
- c) L'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Paul.

---

## **CE-2013-184-DEC      RÉPARTITION / SERVICE DE GARDE EN INSTALLATION**

ATTENDU QU'à ce jour, sur le territoire de la Ville de Terrebonne, environ 2 055 enfants ont des besoins réels, mais non comblés en matière de Service de Garde en Installation ;

ATTENDU QU'en novembre 2012, le gouvernement du Québec annonçait la création de 28 000 nouvelles places à contribution réduite au réseau des services de garde du Québec, d'ici la fin de 2016.

ATTENDU QUE pour la Ville de Terrebonne, cette annonce, proposée en deux (2) phases, représente la création de 1 443 places à contribution réduite et que de ce nombre, 1 007 places (13 installations) sont destinées à des CPE alors que 436 places (7 installations) sont destinées à des Garderies ;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille impose que ces places soient réparties à 78 % dans le secteur 14-08 – Terrebonne-Centre/Lachenaie et 28 % dans le secteur 14-07 – Terrebonne-Ouest /La Plaine ;

ATTENDU la discontinuité des secteurs 14-07 et 14-08 ainsi que leurs délimitations basées sur des considérations techniques sans lien avec leur utilité ;

ATTENDU QUE la répartition imposée par le Ministère ne correspond pas avec les besoins mis en relief par les statistiques, lesquels sont notamment confirmés par une construction et deux (2) agrandissements d'écoles primaires situées dans le secteur 14-07, alors qu'une seule construction est prévue dans le secteur 14-08 ;

ATTENDU la rencontre tenue le 13 décembre 2012 entre des représentants du ministère de la Famille et la Ville de Terrebonne qui a permis d'échanger sur la répartition des besoins à Terrebonne ainsi que sur l'ouverture du Ministère à financer à 50 % l'acquisition de terrains municipaux destinés à des CPE ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que la répartition des places à l'intérieur de la ville de Terrebonne, tout en prenant en considération les ententes de partenariat des parties prenantes ainsi que les besoins, soit gérée par la Ville de Terrebonne, et ce, sans égard au territoire utilisé par le ministère de la Famille pour la répartition dans les secteurs 14-07 et 14-08.

Que la décision de distribution des places en garderie respecte les intérêts et les besoins réels et actuels des citoyens de la Ville de Terrebonne, et ce, dans le cadre de la planification urbaine de la Ville.

Que le ministère de la Famille confirme officiellement qu'il financera à 50 % de la valeur marchande, dument évaluée, les terrains municipaux destinés à des CPE.

Que le ministère de la Famille confirme officiellement que le financement dédié à l'acquisition de terrains municipaux destinés à des CPE sera en sus de l'enveloppe budgétaire prévue pour la construction et l'aménagement des immeubles.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Famille, Mme Nicole Léger, au député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, à la députée du comté de Masson, Mme Diane Gadoury-Hamelin, au député de L'Assomption, M. François Legault, et à la directrice de la Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec du ministère de la Famille, Mme Christine Beaudin.

---

**CE-2013-185-DEC      RENOUVELLEMENT / PROTOCOLE D'ENTENTE /  
CLUB DE TRIATHLON RIVE-NORD**

ATTENDU QUE le Club de triathlon Rive-Nord a pour but d'assurer le développement des sports de course, vélo et natation auprès de la population depuis 2010 ;

ATTENDU QUE l'organisme a respecté l'ensemble des modalités convenues au protocole initial qui venait à échéance le 31 janvier dernier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit protocole, et ce, pour une durée de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Club de triathlon Rive-Nord visant à établir les modalités d'opération d'un programme de triathlon, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

---

**CE-2013-186-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h15.

---

Président

---

Secrétaire